

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 69 (1943)
Heft: 8

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

toujours dans l'ordre chronologique, un *Bureau central investi des compétences nécessaires*.

Puis, on établira des *bureaux d'aménagement dans les régions*.

A ce moment, il s'agira de régler deux questions : d'une part, celle de la *participation des pouvoirs publics aux frais* et, d'autre part, celle des *compétences à donner* aux organes chargés de la réalisation.

Enfin, la Confédération, les cantons et les communes devront prendre certaines *mesures législatives* en vue de l'*aménagement national et régional*.

J'en viens à présent à esquisser brièvement les attributions des bureaux régionaux d'aménagement. Les travaux analytiques comprennent :

1. Les plans d'inventaire des communes ;
2. La représentation de la région.

Dans ces travaux, il faut tenir compte des facteurs suivants :

Le climat, les cultures, la population, l'industrie et l'artisanat, l'économie électrique, le trafic, l'approvisionnement, le déassement, le tourisme, la protection de la nature et des sites.

Les travaux analytiques seront suivis d'une synthèse : le *plan d'utilisation*, qui n'est rien de moins qu'un *plan idéal du pays*. Il répartit l'espace selon son utilisation et sa destination.

L'ensemble des plans régionaux d'utilisation forme le *plan directeur* pour le pays entier. J'ai intitulé ce plan « plan directeur » pour bien marquer son caractère.

Quant aux bases légales de la réalisation de l'aménagement national, elles se trouvent dans l'application consécutive de l'article 702 du Code civil. Cet article dit :

Est réservé le droit de la Confédération, des Cantons et des Communes d'apporter, *dans l'intérêt public*, d'autres restrictions à la propriété foncière...

Toutefois, pour réaliser cet ordre et cette répartition de notre espace, il est indispensable d'y apporter une foi ferme en l'aménagement national. Les ingénieurs et architectes sont appelés à être les porteurs de cette idée, et il dépend d'eux que notre peuple ne tarde pas à reconnaître qu'il s'agit là d'une œuvre d'intérêt public. Et je terminerai, Messieurs, en exprimant le vœu que chacun de vous agisse dans ce sens et au mieux des intérêts de l'aménagement national !

SOCIÉTÉ VAUDOISE DES INGÉNIEURS ET DES ARCHITECTES

La création d'occasions de travail.

La circulaire suivante vient d'être adressée à tous les membres de la S. V. I. A. et de l'Association amicale des Anciens Elèves de l'Ecole d'ingénieurs de Lausanne.

Monsieur et cher Collègue,

Notre situation économique est un sujet qui nous préoccupe tous. Nos autorités fédérales, conscientes de l'importance de cette question pour notre avenir, ont entrepris une action de grande envergure pour assurer des possibilités de travail étendues. La S. I. A. a été appelée à collaborer de façon

marquée aux études en cours, où le problème de l'après-guerre joue un rôle essentiel.

De là est né le plan Zipfel qui fait l'objet de fréquents articles dans nos quotidiens, et qui fixe les grandes lignes de l'action sur le plan national. Il nous paraît indiqué, parmi des caractéristiques diverses d'en faire ressortir le trait suivant qui est primordial : Demain, plus que jamais, il ne saurait être question d'imposer à l'Etat des tâches nouvelles. Il convient, au contraire, que le rôle principal soit joué par l'économie privée et par les cantons. Une direction sur le plan fédéral aura sa tâche limitée à une coordination intelligente.

Il est donc nécessaire que chaque région contribue à cette construction de bas en haut. De toute évidence, les réalisations qui découleront de ces efforts conjugués prendront corps dans les régions qui les auront étudiées et proposées. Chaque région sera servie dans la mesure de la contribution qu'elle aura apportée.

Comme la S. I. A. sur le plan fédéral, il est du devoir de la S. V. I. A. de prendre la tête de ce mouvement sur le plan cantonal vaudois ; c'est pourquoi, dans l'assemblée générale du 5 décembre 1942 vous avez pris la décision de créer une commission d'étude chargée d'élaborer un plan pour notre canton, commission que nous appellerons par la suite « *Commission S. V. I. A. des occasions de travail* » pour la discriminer d'autres organes où nous sommes appelés à collaborer.

Au début de son œuvre, cette commission tient à faire une consultation aussi large que possible auprès des membres de la S. V. I. A.

En effet, ses investigations doivent porter sur les possibilités de travail futures dans des domaines très divers tels que : architecture, génie civil, génie rural, mécanique, électricité, chimie, transports, communications, etc.

Les idées susceptibles de créer des possibilités de travail sont d'ordre très divers : elles touchent à l'urbanisme, au développement de nos villes, bâtiments publics et privés, et de notre réseau de moyens de transports ; à l'organisation du travail dans l'industrie et l'artisanat, au perfectionnement des produits, aux fabrications nouvelles, aux débouchés nouveaux de nos industries.

Chaque membre de la S. V. I. A. est instamment prié de faire part de ses suggestions, qu'elles soient d'ordre très particulier ou d'ordre général, qu'elles intéressent une question limitée ou posent des problèmes nouveaux d'une certaine envergure.

En effet, le problème est si vaste et d'une importance telle que la collaboration de tous ceux qui ont à cœur l'avenir de notre canton est indispensable. La prospérité future de la profession dépend d'ailleurs, dans une large mesure, directement du programme de travaux qui sera élaboré et ouvrira la voie des réalisations.

Les suggestions reçues seront examinées par la commission qui se réserve de faire appel à la collaboration de leur auteur pour en poursuivre l'étude.

Nous comptons que chacun, quelle que soit sa situation dans la profession, voudra bien nous faire bénéficier de ses idées, de ses connaissances, de ses expériences, afin de donner à l'œuvre entreprise le maximum d'efficacité.

Nous vous prions donc de nous faire part de vos suggestions *avant le 30 avril* à l'adresse : M. P. Meystre, ingénieur, Président de la S. V. I. A., Service de l'Electricité, Lausanne.

Veuillez croire, Monsieur et cher Collègue, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Pour le Comité de la S. V. I. A.

Le Secrétaire, LERCH. Le Président, P. MEYSTRE.

DIVERS

Colloque de physique de Lausanne.

Sous le nom de Colloque de physique de Lausanne, il a été créé dernièrement une organisation ayant pour but le développement de la physique dans les milieux universitaires, scientifiques et industriels. Cherchant à grouper tous ceux qu'intéressent, à titre professionnel ou par simple goût culturel, les problèmes de physique étudiés actuellement, le